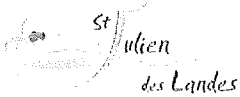


République Française
Saint-Julien-des-Landes

Réf: 03-20/12/2013



EXTRAIT du REGISTRE

des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

Nombres de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Séance du 20 décembre 2013

Date de la Convocation :
16/12/2013
Date d'Affichage du PV :
24/12/2013

Votes :
Pour : 13
Abstention : 0

L'an deux mil treize, le vingt décembre le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mr. Joël BRET, Maire.

PRESENTS: BRET Joël, GROSSIN André, PILLET Mireille, DELAIR Fernand, GUERINEAU Chantal, PHELIPPEAU Rémy, TESSIER Jean, MORNET Jocelyne, GROUSSIN Didier, BRIANCEAU Joseph, LOGEAS Hervé, PERRAUDEAU Carole, LE COAT DE SAINT HAOUEN Yves-Antoine

EXCUSES : GROLLIER Jean Yves, RAIMONDEAU Jean Marc

M André GROSSIN a été élu secrétaire de séance.

Objet : Cimetière communal : détermination du prix des cavurnes du jardin du souvenir

Monsieur le Maire fait part de la délibération du 21 février 2013 fixant les tarifs des différentes concessions dans le cimetière communal.

Le jardin du souvenir vient d'être achever, il s'agit de fixer le prix des cavurnes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité fixe comme suit les tarifs applicables à compter du 1^{er} décembre 2013 :

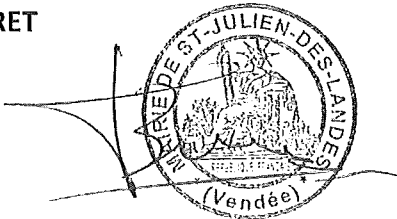
- Concession temporaire de 15 ans : 443 €
- Concession temporaire de 30 ans : 483 €
- concession temporaire de 50 ans : 523 €

La totalité du produit sera affecté au budget communal.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

085-218502367-20131220-0320122013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

